

La fin des Tarifs Réglementés : une étape nécessaire de la transition énergétique !

LUCIOLE se réjouit de la préconisation de la rapporteuse publique du Conseil d'Etat, qui pourrait remettre en cause l'existence des Tarifs Réglementés d'électricité, un an après une procédure similaire pour le gaz naturel. L'occasion de rappeler que le développement de la concurrence, donc de l'innovation, est une brique essentielle de la transition énergétique en France !

LUCIOLE rappelle que **Tarifs Réglementés de l'électricité concernent encore plus 80% des foyers, ainsi que les 2/3 des sites professionnels en France.** Et pour cause : selon le baromètre 2017 du Médiateur national de l'énergie, la moitié des Français ne savent même pas qu'ils peuvent changer de fournisseur d'énergie.¹

LUCIOLE déplore ce manque d'ouverture du marché et souhaite que les Pouvoirs Publics favorisent le développement de la concurrence dans la fourniture d'énergie, source de compétitivité et d'innovation.

En effet, d'après les analyses d'Opéra Energie, membre de LUCIOLE, l'extinction des Tarifs Réglementés de gaz et d'électricité pourrait représenter un gain de compétitivité de **1 Md€ pour les entreprises**, et une hausse de pouvoir d'achat de près de **3 Md€ pour les particuliers.**

Au-delà de l'aspect financier, la disparition des Tarifs Réglementés constitue une étape nécessaire à la transition énergétique. En effet, si le changement des modes de consommation est bien un des défis majeurs de l'évolution de notre système énergétique, il faut faire **passer les usagers d'un service public en consommateurs désireux de prendre en main leur budget et leur consommation d'énergie.** L'émergence de solutions d'autoconsommation, d'outils digitaux de gestion de données permettant du stockage ou des économies d'énergie, par exemple, reste intimement lié à la mise en place d'un marché de l'énergie ouvert où chaque nouveau service et gain de performance doit pouvoir être reflété dans les prix de l'énergie

Si les conclusions du rapporteur public venaient à être suivies par le Conseil d'Etat, **LUCIOLE demande au gouvernement d'assurer une information claire et transparente pour les consommateurs sur les modalités et les échéanciers de la fin des tarifs.**

Car comme l'a souligné à juste titre le Médiateur National de l'Energie : « (...) depuis 2007, l'État n'a pas fait grand-chose pour que les gens soient au courant de l'ouverture à la concurrence. Il n'y a pas eu de vraie campagne d'information comme il y en avait par exemple eu avec la TNT »².

LUCIOLE (L'Union pour une Consommation Intelligente, Optimisée de l'Énergie) est un collectif de PME innovantes et indépendantes fondé en juillet 2017.

Les 11 membres de LUCIOLE partagent des valeurs communes pour accélérer la réalisation de la transition énergétique, de la digitalisation et de l'économie collaborative.

Leur volonté se décline en 3 ambitions :

- Libérer l'innovation et l'expérimentation
- Donner les clés au consommateur pour éclairer ses choix
- Contribuer à généraliser la transition énergétique et digitale

¹ <http://www.energie-mediateur.fr/publication/2017-11eme-edition-barometre-annuel-energie-info-louverture-marches/>

² <http://www.lefigaro.fr/conso/2017/10/17/20010-20171017ARTFIG00227-50-des-francais-ignorent-encore-qu-ils-peuvent-changer-de-fournisseur-d-energie.php>

Contact :

LUCIOLE - L'Union pour une Consommation Intelligente et Optimisée de l'Énergie

75 Rue Cuvier, 69006 Lyon

asso-luciole@googlegroups.com